

**Espagnols et Marocains
en Algérie (Oranie) pendant
la crise économique
internationale de
1930-1939**

Fathi Bentabet

Table des matières

Introduction

I / L'environnement économique

I / 1. L'agriculture

I / 1.1. La céréaliculture

I / 1. 2. Le vignoble

I / 1. 3. L'élevage

I / 2. L'industrie

II / Les migrants : Nombre, répartition, population active

II / 1. Les migrants : Nombre et répartition

II / 2. Les migrants : Population active

III / Marché du travail et politique migratoire coloniale (1934-1942)

III / 1. L'office public de placement gratuit (1919- 1942)

III /1.1. L'organisation de l'office

III /1. 2. Le fonctionnement

III /1. 3 Dysfonctionnements de l'office

III / 2 Les migrants entre législation discriminatoire et quotas

III /2. 1 BTP et « industrie »

III /2. 2. Les ouvriers agricoles

IV / Quotas et compétition communautaire

IV / 1. L'agriculture

IV / 2. Les travailleurs du BTP

IV / 3. Salariés des petites corporations

V / Statut légal et accès au marché du travail

V / 1. Européens et naturalisations

V / 2. Les travailleurs marocains : un cas particulier

Conclusion

Carte 1 : Département d'Oran

Carte 2 : Départements d'Algérie

Repères chronologiques de la vie politique de l'Oranie de 1925 à 1943

Notice biographique

Sources

Notes

Introduction

Ce travail se propose d'analyser la condition des Espagnols et Marocains dans l'Oranie des années 1930-1939. Cette région, privilégiée par ces migrants lors de leurs déplacements en Algérie, se distingue des deux autres départements (Alger et Constantine) ; la singularité de l'Oranie est la similitude ethnique, confessionnelle, culturelle et la proximité historique et géographique entre les communautés autochtones et étrangères.¹ Dans ce département de l'ouest de l'Algérie, à l'instar de l'ensemble du pays, la ligne de partage est communautaire, reposant sur l'identification ethnico-religieuse. Le système ségrégationniste mis en place par la puissance coloniale, séparant l'Indigène de l'Européen, prévaut dans l'ensemble de la société. Le droit du sol offre aux migrants européens nés en Algérie l'opportunité de devenir Français, tandis que les Algériens sont soumis au code de l'indigénat et ne peuvent prétendre à la citoyenneté que par une naturalisation individuelle et très sélective ². Dans l'échelle sociale, ceux-ci sont relégués dans une position d'infériorité tandis que les Européens, qu'ils soient Français ou étrangers, occupent le rang supérieur. Ces derniers ne sont pas différenciés dans le monde du travail (mêmes salaires et catégories professionnelles), dans l'activité politique et syndicale, dans le discours des formations politiques ³ et sociales, dans la presse (toutes tendances), en matière de droits sociaux (allocation chômage, solidarité), dans l'administration (statistiques, correspondances, circulaires, etc.), dans la répartition spatiale (quartiers européens). Durant les années 1930, la crise économique exacerbe les contradictions d'une société, structurellement

¹ Oran est en relation avec l'Espagne depuis le Moyen-Age. Elle fut sous sa domination durant 263 années, de 1509 à 1708, puis de 1732 à 1792. Dans l'Algérie coloniale, les Européens (Français-migrants) sont majoritairement originaires du sud de l'Espagne. Les Marocains et Algériens partagent la même origine berbéro-arabe et sont de confessions juive et musulmane sunnite de rite malékite pour la plupart.

² De 1865 à 1962, 7 000 Algériens sont naturalisés français. En 1881, le Code de l'Indigénat fixe et détaille la ségrégation introduite par le *senatus consulte* de 1865 (Second Empire) et demeurera en vigueur jusqu'à la loi du 7 mai 1946, mais en réalité, il perdure jusqu'en 1962. Il introduit des pénalités spécifiques aux indigènes (réunion sans autorisation, départ du territoire de la commune sans permis de voyage, acte irrespectueux, propos offensant vis-à-vis d'un agent de l'autorité, etc.) et scelle la confiscation de leurs terres.

³ Voir l'exemple des « Unions latines », organisation nationaliste, antisémite et ségrégationniste regroupant les « Latins » (Français, Espagnols, Italiens et Maltais). Cette formation est créée par le député maire d'Oran Jules Molle. Ou les « Amitiés Lambert » qui se transforment en « Amitiés latines », professant un anti-sémitisme virulent. L'abbé Lambert fonde, également, le RNAS (Rassemblement national d'action sociale) d'inspiration nationaliste.

ségrégationniste, cumulant sous-développement et dépendance (exportation de matières premières et agricoles - importation de produits manufacturés) ; ce contexte inédit engendre un marasme aux multiples effets, notamment un chômage de masse et une crise sociale aiguë ; boucs émissaires par excellence, les étrangers ne sont pas épargnés. L'étude de ces groupes est souvent demeurée circonscrite à la migration européenne, parce qu'elle s'est confondue avec l'histoire du peuplement de la colonie. La recherche a favorisé cette dernière ⁴, population au devenir particulier car appartenant de fait à la communauté dominante, bénéficiant des privilèges liés à cette origine et appelée à accéder à la citoyenneté française. Ces Espagnols apparaissent comme des expatriés et acteurs involontaires du peuplement colonial. Les Marocains ⁵, quant à eux, intéressent moins la recherche ; exceptées les problématiques telles que la nationalité ou les communautés ⁶, les travaux d'histoire sociale portant sur le salariat, le monde ouvrier, le syndicalisme, les mouvements sociaux dans l'Algérie coloniale ⁷ ne leur

⁴-Vilar, J.-Batista, (1975), "Emigración española a Argelia (1830-1900). Colonización hispánica de la Argelia francesa", Madrid, 537 pages.

-Flores, Christian, (1983), «L'Oranie française et l'Espagne. Les composantes hispaniques d'un département français (1830-1962) », thèse de doctorat, Université de Rennes II.

-Jordi, Jean Jacques, (1986), « Les Espagnols en Oranie, 1830-1914. Histoire d'une migration », Montpellier, Africa Nostra, 317 pages.

⁵-Milliot, Louis, (1933-1934), « L'exode saisonnier des Rifains vers l'Algérie », in Bulletin économique du Maroc, N°5, p. 313-321.

-Vilar, J.-Batista, (1985), "Los orígenes de la inmigración laboral marroquí en la Argelia francesa, los rifinos en la Oranie (1855-1963)". Cuadernos de la Historia Moderna y Contemporánea, Madrid, p.117-146.

-Aziza, Mimoun, (2011), « L'émigration dans le Rif marocain (XIX-XXe siècles). Une approche historique », in Bokbot, Cebrian, et alii, « Les migrations marocaines ». Universidad de Murcia, p.15-37.

-Aziza, Mimoun, (2012), « Les flux migratoires entre le Maroc et l'Algérie à l'époque coloniale », in Abécassis, et alii, « La bienvenue et l'adieu, migrants juifs et musulmans au Maghreb (XVe-XXe siècle) », 2^e partie, colonisation et distorsion de l'espace, Casablanca, La Croisée des chemins, Paris, Karthala, p.151-166.

⁶-Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée (REMM), (2014) : La nationalité dans le monde arabe : une histoire sociale (des années 1830 aux années 1960), Aix-Marseille.

-Centre d'histoire du 20^e siècle, axes de recherche (2014) : Guerres, Empires et migrations, Paris I.

-Blévis, Laure, (2001), « Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation », Droit et Société, n°48, pages 557 - 580.

-Stora, Benjamin, (2008), « Les trois exils : Juifs d'Algérie », Paris, Hachette, 232 pages.

-Taïeb, Jacques, (2012), « Migrations des populations juives et musulmanes à l'intérieur de l'espace maghrébin, XIXe et XXe siècles », in Abécassis, et alii, op.cit, pages 115-124.

⁷-Touati, Lahouari, (1981), « Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier de l'Oranie », université d'Oran, CDSH, n°8, 214 pages.

(1984), « L'Oranie colonisée 1881-1937 », thèse d'histoire, Nice, 468 pages.

-Benallègue, Nora, (1981), « Le mouvement syndical en Algérie (1930-1942) », thèse d'histoire, Paris 7, 460 pages.

-Carlier, Omar, (1982), « Historiographie et méthodologie. Contribution à une histoire comparée du mouvement ouvrier maghrébin dans l'entre-deux-guerres », CDSH, Oran, 95 pages.

-Liauzu, Claude, (1983), « Pour un programme de recherche sur le travail et les mouvements sociaux maghrébins », Cahiers de la Méditerranée, n° 2, pages 183 - 206.

-Abid, Ahmed (1985), « Mouvement syndical et luttes sociales en Oranie 1942-1951 », thèse d'histoire, Paris 7, 397 pages.

donnent nulle visibilité; ils ne distinguent pas le Marocain de l'Algérien, ni le migrant d'origine européenne du Français, reprenant ainsi les catégories administratives usitées dans la société (Indigènes ou Musulmans et Européens). On ne peut pourtant réduire les migrations à cette réalité partielle et « hégémonique » de peuplement européen ou colonial, bloc monolithique, indifférencié et se satisfaire de la figure d'un étranger, vecteur de la colonisation. Ces approches voilent la variété des situations, des motivations des individus et des groupes. Dans un contexte de parenté culturelle des communautés, la condition du migrant, au-delà de ses aspects classiques, revêt ici un caractère particulier, recouvre une réalité complexe, enchevêtrée. Cette imbrication rend cette figure floue ; toutefois, celle-ci est restituée, révélée par les conséquences de la dépression internationale, notamment la politique migratoire (recensement de la main-d'œuvre dans les entreprises, quotas), la correspondance (collectivités locales, patronat, migrants, Français, Indigènes), les incidents (rapports policiers, administratifs, syndicaux), et s'impose à nous. En effet, les Espagnols et les Marocains apparaissent en tant que tels, dissociés des deux catégories « Musulmans/Européens ». La pluralité des situations produit des différences entre les deux migrations, bien qu'elles soient toutes deux encouragées par la puissance coloniale. Les Espagnols, composante indispensable, bénéficient d'un traitement de faveur car ils répondent au projet de la puissance impérialiste dont les objectifs économiques et politiques sont imbriqués. Le cas des Marocains n'est pas moins complexe car issus d'un pays divisé, dominé par deux puissances européennes (France et Espagne), soumis à leurs législations et au pouvoir discrétionnaire de leurs administrations. Ces migrations légales et clandestines, ces flux organisés et spontanés, individuels et collectifs sont encouragés par le patronat, des collectivités locales et l'Etat. Mais la crise économique, par la division des rangs salariés, introduit une perception non plus exclusivement ethnico-confessionnelle mais « nationale », renforcée par la législation migratoire. Cette image d'un étranger apparenté culturellement se modifie et suscite la défiance à l'égard de ce travailleur devenu concurrent et facteur de déclassement. En dissociant les nationaux (Français et Indigènes algériens) des migrants, l'Etat introduit, dans le champ économique, l'appartenance à la colonie comme ligne de partage. Par conséquent, l'accès au marché du travail rend, pour les Espagnols, la citoyenneté française indispensable. Toutefois, le contexte géopolitique (mobilisation) peut prévaloir sur l'environnement économique et affecter le comportement de certains migrants et « néo-français » face à la nationalité. Ce vocable de « néo-français » est usité par les contemporains

pour désigner leurs nouveaux compatriotes et distinguer, au sein des citoyens, ces Espagnols nés à l'étranger et naturalisés, ceux dont l'origine étrangère est encore palpable. Quant aux Marocains, l'Etat colonial doit préciser le statut de ceux issus de la zone française des natifs de la zone espagnole. En les scindant, il va favoriser, indubitablement, les premiers. En effet, le gouverneur général, chef du gouvernement et de la haute administration de l'Algérie (administration, police, armée), ne peut ignorer les desideratas des employeurs et du Protectorat. Ce haut fonctionnaire est nommé pour une durée de six mois par le Ministre de l'Intérieur ; toutefois, seul ce dernier est responsable de l'administration de l'Algérie devant le Parlement. En outre, les services non musulmans de la Justice et de l'Instruction publique sont du ressort des ministres de tutelle.